

Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie

Révision partielle de la loi sur la recherche

La révision consiste en premier lieu à doter la promotion de l'innovation par la Confédération d'une réglementation moderne et globale. La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) sera réorganisée et disposera d'une compétence décisionnelle plus importante.

Date limite: 31 mars 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédérale de la formation professionnelle et de la technologie, Management des ressources, Ressort droit, Effingerstrasse 27, 3003 Berne, tél. 031 322 79 81, fax 031 324 96 19

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

8 janvier 2008

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFE. Révision partielle de la loi sur la recherche

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.01.2008
Date	
Data	
Seite	53-53
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 264

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.